

RÈGLEMENT PARTICULIER DU 3^{ème} TOURNOI PAR ÉQUIPE

« Le printemps du BEC63 »

Numéro de dossier : 2300659

Samedi 23 Mars 2024 à partir de 14h00

Article 1 : Comité d'organisation et lieux

Le tournoi par équipe est organisé par le Badminton Ennezat Chappes. Il est en cours d'autorisation par la FFBad sous le numéro de dossier 2300659. La compétition à partir de 14h au Gymnase de CHAPPES, Rue du Stade, 63720 CHAPPES sur 7 terrains.

Article 2 : Modalités d'inscription

Le tournoi est ouvert aux Minimes, Cadets, Juniors, Seniors et vétérans des séries R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC inscrits dans un club de la Fédération Française de Badminton pour la saison 2023-2024. La date limite d'inscription est fixée au dimanche 10 mars 2024. Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée uniquement sur le lien : <https://badnet.fr/tournoi/public?eventid=20827>

Le montant des participations est fixé à 68€ par équipes.

Les paiements pourront être faits soit par Badnet, soit directement le jour du tournoi. Les paiements par chèque seront à libeller à l'ordre de Badminton Ennezat Chappes.

Il ne sera possible d'inscrire que 3 équipes par club et par série sauf s'il reste de la place et si forte mixité de club par équipe. Aucune inscription, en cas de désistement, ne sera remboursée après la constitution des tableaux, sauf motif dûment annoncé et justifié.

Article 3 : Arbitrage et Juge Arbitrage

La juge arbitre du tournoi est Maryvonne GIRARDIN.

Le GEO est Laëtitia MOUSSÉ.

Les matchs seront en auto arbitrage durant l'ensemble du tournoi. Cependant, tout joueur pourra faire appel au Juge Arbitre qui désignera, si possible, un arbitre en cas de litige.

Seuls les capitaines d'équipe pourront porter réclamation à la table de marque ou à la Juge Arbitre.

Article 4 : Type de compétition (par équipe)

La compétition sera un tournoi par équipe de 4 joueurs. Chaque équipe sera constituée de 2 hommes et 2 femmes. Les équipes peuvent être composées de joueurs de clubs différents. Chaque équipe désignera un(e) capitaine. Les rencontres se dérouleront en 4 matchs : un double homme, un double dame et deux doubles mixtes. Chaque joueur disputera au maximum un double et un mixte, soit deux matchs par rencontre. L'ordre des matchs privilégié sera DH, DD, MX1 et MX2.

Le nombre maximum de matchs est fixé à 160.

Un classement général pour chaque série sera établi à la fin de la compétition.

Article 5 : Séries

Le classement pris en compte ainsi que le CPPH seront ceux du 09 mars 2024.

Le meilleur classement de double et mixte parmi tous les joueurs de l'équipe déterminera la série dans laquelle sera affecté l'équipe.

Les équipes seront réparties dans 3 séries différentes.

CHALLENGER	D9 à NC	Minimum 4 équipes	Maximum 12 équipes
-------------------	---------	-------------------	--------------------

CHAMPION	D7 à D8	Minimum 4 équipes	Maximum 8 équipes
EXCELLENCE	R4 à R6	Minimum 4 équipes	Maximum 4 équipes

Le comité d'organisation se réserve le droit de scinder des séries en fonction des classements en cas d'inscriptions excessives dans une série et de regrouper deux séries en cas de faible nombre d'inscriptions dans ces séries.

Article 6 : Valeur des mixtes

La moyenne des classements de mixte des joueurs du mixte 1 devra être supérieure ou égale à celle des joueurs du mixte 2. Les valeurs des mixtes seront calculées à l'aide du tableau ci-dessous.

Le classement à prendre en compte pour chaque joueur est le classement en double mixte.

R4	R5	R6	D7	D8	D9	P10	P11	P12	NC
10 points	9 points	8 points	7 points	6 points	5 points	4 points	3 points	2 points	1 point

Article 7 : Attribution des points

	Par Match	Par rencontre
Victoire	1 point	2 points
Défaite ou Forfait	0 point	0 point
Egalité	X	1 point

Article 8 : Forfait d'un joueur en cours de tournoi

Tout joueur qui se blesse durant le tournoi devra faire constater sa blessure par la Juge Arbitre.

Afin de rester dans un esprit convivial, la Juge Arbitre pourra autoriser le remplacement du joueur par un joueur non inscrit présent dans la salle répondant aux critères d'inscription ou par le transfert d'un joueur d'une autre équipe (avec accord des capitaines et des joueurs concernés). Le remplacement sera effectif jusqu'à la fin du tournoi.

Si le remplacement du joueur blessé n'est pas possible et si l'équipe reste incomplète, un match forfait sera comptabilisé pour chaque double ou mixte non disputé.

Article 9 : Composition d'équipe

Les capitaines remettront leur composition des équipes 30 minutes avec le premier match de leur équipe.

Article 10 : Têtes de série et tirage au sort

Le tirage au sort sera effectué le 11 mars 2024. Il n'y aura pas de tête de série.

Article 11 : Echancier

Toutes les équipes sont convoquées à 14h00. L'échéance du tournoi, affiché le jour de la compétition, est donné à titre d'information et pourra être modifié pour le bon déroulement de la soirée. Par conséquent, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif.

Dès leur arrivée, les capitaines d'équipe devront faire pointer tous les joueurs présents auprès de la table de marque. Si un joueur doit quitter la salle, il devra en informer la Juge Arbitre et la table de marque.

Les joueurs disposeront de 3 minutes suite à l'appel de leur match pour débiter la rencontre. Le test des volant sera effectué dès l'arrivée sur le terrain. Passé un délai de 5 minutes suivant le premier appel du match, tout joueur non présent sur le terrain pourra être déclaré forfait par la Juge Arbitre.

Le temps minimum de repos entre deux matchs sera de 20 minutes, temps qui pourra être réduit avec l'accord des deux adversaires.

Article 13 : Fautes et let

Un volant touchant un obstacle sera considéré let une fois au service, puis faute dans le jeu.

Article 14 : Tenue vestimentaire et volants

Une tenue de badminton, conforme au RGC de la FFBad en vigueur, est exigée sur les terrains pour toutes les séries.

Tous les matchs se joueront avec des volants homologués et seront à la charge partagée des joueurs. En cas de litige, le volant officiel sera le Yonex AS10, en vente à la buvette.

Article 15 : Récompenses

Les récompenses seront sous forme de lots ou bons cadeaux.

Article 16 : Responsabilités

Les joueurs seront priés de respecter la propreté des tribunes, de la salle et des vestiaires.

Le comité d'organisation ne sera pas tenu responsable de vols, perte ou accident pouvant intervenir pendant le tournoi, y compris sur le parking du gymnase.

Article 17 : Adoption du règlement

L'inscription et la participation au tournoi supposent l'entière acceptation du présent règlement. Celui-ci sera lisible à proximité des tableaux d'affichage et disponible à la table de marque.

Le règlement fédéral sera appliqué pour tout point non citer ci-dessus.